

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière tenue **le 10 novembre 2025**, de **19 h 30 à 21h03** à l'hôtel-de-ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur **Gino Cyr**.

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Mesdames Lise Lapointe, Lucie Nicolas, Maryse Mauger et Marie-Hélène Fournier, ainsi que Messieurs Léopold Briand et Denis Beaudin.

**SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :**

Monsieur Kent Moreau, directeur général, Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière, Madame Jennifer Allain-Meunier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Jacques Berthelot, trésorier et Monsieur Luc Lebreux, directeur du service incendie.

2025-11-10

**265.11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE :** L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

**266.11-25 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2025 ET DISPENSE DE LECTURE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal du 1<sup>e</sup> octobre avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

**POUR CETTE RAISON,**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE :** Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance passée suivante :

- Séance ordinaire du 1<sup>e</sup> octobre 2025, avec dispense de lecture.

**INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE**

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

**TOUR DE TABLE DES OFFICIERS**

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

**QUESTIONS AUX OFFICIERS**

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

**DIRECTEUR FINANCIER**

**267.11-25 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE :** Soient adoptés les comptes à payer au 31 octobre, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 280,418.69\$.

**Le conseil municipal prend acte  
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

**GREFFE**

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Tel que prévoit l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la greffière dépose la déclaration de chacun des membres du conseil suivants :

Gino Cyr, Maire

Lise Lapointe, conseillère district #1

Maryse Mauger, conseillère district #2

Léopold Briand, conseiller district #3

Lucie Nicolas, conseillère district #4

Marie-Hélène Fournier, conseillère district #5

Denis Beaudin, conseiller district #6

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, la greffière transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du conseil ayant déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

2025-11-10

**268.11-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AIDE AUX  
IMMOBILISATIONS (SOUS-VOLET 3.1 : INTERVENTION VISANT UN  
BIEN MEUBLE) - AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme d'aide financière intitulé Programme Aide aux immobilisations, visant à soutenir les organismes et municipalités dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'amélioration et au développement des infrastructures culturelles;

**ATTENDU QUE** le sous-volet 3.1 : Intervention visant un bien meuble a pour objectif de soutenir l'acquisition d'un nouvel équipement non intégré inhérent à la mission culturelle de l'organisme ou de la municipalité, permettant d'améliorer l'offre culturelle auprès de la population;

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin d'acquérir une scène mobile qui servira aux événements culturels, artistiques et communautaires tenus sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'acquisition de cette scène mobile permettra d'améliorer la qualité et la portée des activités culturelles offertes, tout en favorisant l'accessibilité et la diffusion culturelle dans divers secteurs de la municipalité;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** la Ville de Grande-Rivière autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Mme Jennifer Allain-Meunier, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre

du Programme Aide aux immobilisations – Sous-volet 3.1 : Intervention visant un bien meuble, pour l'acquisition d'une scène mobile et d'éclairage;

**QUE** la Ville de Grande-Rivière s'engage à assumer sa part des coûts admissibles du projet et à en assurer la gestion, la réalisation et le suivi administratif conformément aux exigences du programme;

2025-11-10

### **269.11-25 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – PRÉSENTATION DES DEMANDES – AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada vise à offrir des expériences de travail de qualité aux étudiants, tout en appuyant les organismes et les municipalités dans la réalisation de leurs projets estivaux ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière désire déposer 3 demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme pour l'embauche d'étudiants au cours de l'été 2026 ;

#### **POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** : Le conseil autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer et signer, au nom de la Ville de Grande-Rivière, les demandes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026 ;

2025-11-10

### **270.11-25 FÊTE NATIONALE 2026 – AUTORISATION ET MANDAT**

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière souhaite organiser des festivités à l'occasion de la Fête nationale du Québec 2026 afin de souligner cette célébration identitaire et rassembleuse ;

**ATTENDU QUE** la Ville est admissible au programme d'aide financière du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) ;

#### **POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal mandate Madame Jennifer Allain Meunier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler et déposer une demande d'assistance financière dans le cadre du programme d'aide aux célébrations locales et régionales de la Fête nationale du Québec 2026 ;

**QUE** la directrice soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette activité au nom de la Ville.

**DIRECTEUR DU SERVICE EN SÉCURITÉ-INCENDIE  
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **271.11-25 OMH – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025**

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 2 octobre 2025 du budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

**ATTENDU QUE** les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 473 403\$ Dépenses : 1 079 896\$

**ATTENDU QUE** le déficit, après capitalisation, se chiffre à 606 493\$

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** : Le conseil municipal accepte le budget révisé 2025 en date du 2 octobre 2025 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

2025-11-10

### **272.11-25 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit nommer un membre parmi ses conseillers pour exercer les fonctions de maire suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de procéder à une telle nomination;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière nomme Monsieur Denis Beaudin à titre de maire suppléant, et ce, pour la période du 10 novembre 2025 au 31 décembre 2026 inclusivement.

### **273.11-25 MPI - ÉTUDE DE CAPACITÉ DES CANALISATIONS - ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** deux (2) études environnementales Phase 1 avaient déjà été réalisées dans le passé par les firmes Tetra tech QI Inc et Pesca Environnement.

**ATTENDU QUE**, selon les nouvelles prérogatives du MELCCFP, toute demande de certificats d'autorisation doit être accompagnée d'une étude environnementale Phase 1 mise à jour dans l'année en cours;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à octroyer un contrat à l'heure à la firme Tetra tech QI inc. pour un montant maximum de 5000 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'une étude complémentaire pour accompagner la demande de CA dans le cadre du projet de mise aux normes de l'émissaire industriel marin.

2025-11-10

### **PROJET DE PISTE CYCLABLE – VÉLOCE III – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AVEC ESTIMATION DES COÛTS - AUTORISATION**

**- REPORTÉ -**

**274.11-25 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL) 2021-2025 -  
RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AVEC ESTIMATION DES COÛTS  
POUR APPEL D'OFFRES - TETRA TECH QI INC. (réf.: 52821TT) - OCTROI  
DE CONTRAT**

**ATTENDU QU'À** la suite de la réception tardive du plan d'intervention de son réseau routier local (PIRLL) à l'été 2024, la firme Tetra tech QI avait accepter de réaliser les plans et devis avec estimation des travaux pour un dépôt précipité d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la Voirie locale du MTMD pour les rues McTavish, St-Pierre, de l'Aéroport, du Moulin et de la Rivière;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre d'un deuxième appel à projets du MTMD, la firme Tetra Tech QI Inc. a déposé une offre de services en ingénierie à la Ville de Grande-Rivière.

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à octroyer un contrat de gré à gré d'un montant de 46 750 \$ (taxes en sus) à la firme Tetra tech QI Inc. pour la réalisation des plans et devis avec estimations des coûts concernant le projet de réfection du pavage de diverses rues, de scellement de fissures et de remplacement de ponceaux dans le cadre du Programme d'aide la Voirie locale 2021-2025, volets redressement-sécurisation.

2025-11-10

**275.11-25 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL  
DU CHEMIN DE RAMEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU QUE** certaines modifications ont été apportées à l'entente tripartite de la saison hivernale 2024-2025;

**ATTENDU QUE** le directeur des Travaux publics a communiqué avec l'ensemble des parties impliqués dans ladite entente;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE:** le conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Grande-Rivière, l'entente tripartite concernant l'entretien hivernal du chemin de Rameau.

**276.11-25 POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ANSES  
(RIGDSA) - NOMINATION D'UNE ÉLUE**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** le conseil nomme madame Lise Lapointe, élue municipale, à titre de représentante de la Ville de Grande-Rivière au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses (RIGDSA) ;

**QUE** ladite nomination soit effective à compter de la date d'adoption de la présente résolution et ce, jusqu'à ce qu'une nouvelle désignation soit faite par le conseil municipal.

**277.11-25 PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) – OFFRE DE CESSION DU LOT 5 293 548**

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de l'arrêté 0068-2025 du ministre de la Sécurité publique en date du 27 août 2025, le Programme général d'aide financière lors de sinistre est mis en œuvre pour la résidence située 51 Grande Allée Ouest puisque cette dernière est menacée de manière imminente par l'érosion de la berge;

**ATTENDU QU'UNE** clause dudit programme offre la possibilité aux propriétaires de céder ledit lot à la municipalité pour la somme symbolique de 1 \$;

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot 5 293 548 ont demandé des informations concernant les possibles usages futurs de leur propriété afin d'éclairer leur décision;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal accepte, le cas échéant, de reprendre le lot 5 293 548 pour la somme symbolique de 1 \$ dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistre du ministère de la Sécurité publique et mandate le directeur général et le maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

2025-11-10

**278.11-25 VENTE DU MÉLANGE D'ABRASIFS ET DE SEL DE DÉGLAÇAGE - AUTORISATION ET MANDAT**

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière désire offrir la vente du mélange d'abrasifs (gravier/verre) et du sel de déglaçage pour la saison hivernale 2025-2026 ;

**ATTENDU QUE** l'établissement du prix de vente à la tonne (avant taxes) de ces matériaux inclut le coût d'utilisation de la machinerie et des employés pour le chargement, ainsi que les frais d'administration ;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal accepte que, pour la saison hivernale 2025-2026, le prix de vente (avant taxes) du mélange régulier d'abrasif (gravier/verre) et du sel de déglaçage soit établi à 56,76 \$/tonne et que le mélange adapté à l'entretien du chemin de Rameau (réduit en sel) soit de 38,64\$/tonne;

**QUE** la date limite d'adhésion à ce service pour la saison hivernale 2025-2026 soit fixée au 5 décembre 2025 à midi ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à superviser la gestion, la facturation et le suivi administratif liés à la vente de ces matériaux.

2025-11-10

**279.11-25 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Grande-Rivière est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM représente et défend les intérêts des municipalités locales et régionales du Québec et offre à ses membres divers services de formation, de soutien et de représentation;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la cotisation pour l'année 2026 s'élève à 3 400,57 \$;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière autorise le renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**QUE** le directeur général et trésorier sont autorisés à effectuer le paiement de la cotisation annuelle au montant de 3 400,57 \$, taxes incluses.

**280.11-25    MPI - RÉFLECTION DE L'ÉMISSAIRE INDUSTRIEL MARIN - HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR ANALYSES EN LABORATOIRE DES SÉDIMENTS (RÉF. PROJET: C546115) - TETRA TECH QI INC. - AUTORISATION**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise le trésorier à procéder au paiement d'honoraires professionnels à la firme Tetra Tech QI Inc au montant de 24 883,94 \$ (taxes en sus);

**QUE** ce montant soit inscrit au budget MAPAQ destiné à la municipalisation du Parc industriel des Pêches de Grande-Rivière;

2025-11-10

**281.11-25    ESPACE MUNI – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT QU'ESPACE MUNI** est un organisme qui accompagne les municipalités dans la mise en place de milieux de vie sains, actifs et inclusifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Grande-Rivière est membre d'Espace MUNI et bénéficie de ses services et outils de soutien;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du renouvellement s'élève à 161,53 \$, taxes incluses;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Espace MUNI pour l'année 2026;

*Le conseiller Denis Beaudin se retire pour ce point, puisqu'il est administrateur au sein du conseil d'administration.*

**282.11-25    TÉLÉ ROCHER-PERCÉ (TVRP) – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière est membre de l'organisme Télé du Rocher-Percé

**POUR CETTE RAISON,**

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Grande-Rivière à Télé Rocher-Percé pour l'année 2026, au coût de 57,49 \$

*Les conseillers Denis Beaudin et Maryse Mauger se retirent pour la durée de ce point, puisqu'ils sont administrateurs au sein du conseil d'administration.*

2025-11-10

**283.11-25 GIMXPORT – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière est membre de l'organisme GIMXPORT

**POUR CETTE RAISON,**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Grande-Rivière à GIMXPORT pour l'année 2026 au coût de 229,95 \$ (tx comprises)

*Le maire Gino Cyr se retire pour la durée de ce point, puisqu'il est directeur général de l'organisme concerné. La présidence est temporairement assumée par le conseiller Denis Beaudin.*

**284.11-25 VŒUX DE NOËL – TVRP**

**ATTENDU QUE** la Ville de Grande-Rivière est membre de l'organisme Télé Rocher-Percé;

**ATTENDU QUE** la Télé du Rocher-Percé (TVRP) offre la possibilité aux municipalités et aux organismes de diffuser un message de vœux de Noël à la communauté ;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise la diffusion d'un message de vœux de Noël de la Ville de Grande-Rivière sur les ondes de la Télé Rocher-Percé (TVRP), au coût de 86,23 \$ plus taxes

*Les conseillers Denis Beaudin et Maryse Mauger se retirent pour la durée de ce point, puisqu'ils sont administrateurs au sein du conseil d'administration.*

2025-11-10

**285.11-25 VŒUX DE NOËL – CHNC**

**ATTENDU QUE** la radio CHNC offre la possibilité aux municipalités et aux organismes de diffuser un message de vœux de Noël à la communauté ;

**POUR CETTE RAISON,**

Il est dûment proposé par : Léopold Briand  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** le conseil municipal autorise la diffusion d'un message de vœux de Noël de la Ville de Grande-Rivière sur les ondes de CHNC, au coût de 205 \$ plus taxes

**286.11-25 DEMANDE DE DONS ET COMMANDITE**

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas  
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE** Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 600\$ :

Âge d'Or Amitié (Souper de moules): 200 \$ (Discrétionnaire)

Semaine des tout-petits : 300\$ (Discrétionnaire)

Cercle des Fermières (Marché de Noël) – 100\$ (Discrétionnaire)

## URBANISME

### 287.11-25 LOT 5 292 930 – MANDAT PROCUREURE

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal mandate la procureure de la municipalité à entreprendre des procédures judiciaires contre le propriétaire du lot 5 292 930.

2025-11-10

### 288.11-25 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION D'UNE ÉLUE – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** le conseil municipal procède à la nomination de Lise Lapointe, conseillère municipale, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Grande-Rivière;

**QUE** la présente nomination prenne effet immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un remplacement soit effectué par résolution du conseil.

## TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

### 289.11-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe  
et résolu à l'**UNANIMITÉ** des membres présents

**QUE** L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 21h01

2025-11-10

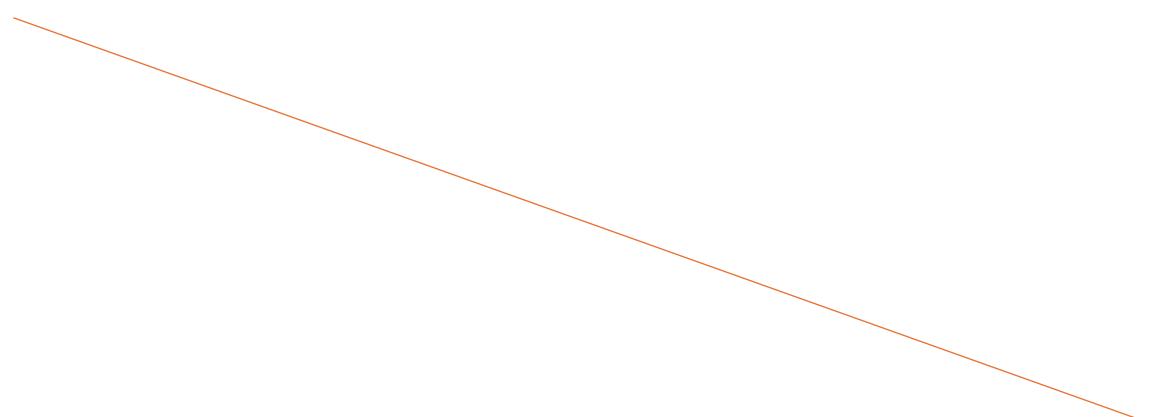
Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

---

Gino Cyr, Maire

---

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

A single, continuous red line is drawn diagonally across the page, starting from the bottom left and ending near the bottom right corner.